

Arrêté du Maire

N° 2026-504/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à un membre du Conseil Municipal.

Objet : Délégation de fonction à M. Rémi PLUCHE, Conseiller Municipal

Arrêtons,

Article 1 :

M. Rémi PLUCHE, Conseiller Municipal, à défaut du Maire, des adjoints et des Conseillers Municipaux absents ou empêchés, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat-Civil et célébrer le :

Baptême Républicain Enfant DUBOIS MOUREY Anya

Samedi 9 mai 2026 à 14h00

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Montbéliard est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 4 Mai 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposé en Sous-Préfecture le : 4 mai 2026

Affiché le : 4 mai 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com